



MAIRIE DE LE BOUCHAGE
211 Route des Corbassières
38510 Le Bouchage
Tel : 04 74 80 03 42
Email mairie.bouchage@gmail.com

LISTE DES DELIBERATIONS
Séance du Conseil Municipal en date du 20 avril 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en séance publique au nombre prescrit par la Loi, à la salle du Conseil à la Mairie, sous la présidence de Madame Annie POURTIER, Maire.

Présents : Monsieur Robert COPET, Madame Mélanie DAVI, Madame Sophie DUCARRE, Madame Martine FAROUD LESTRA, Monsieur Jérôme GELAS, Madame Nathalie GODIN, Madame Audrey GUERAND, Madame Françoise HERBEPIN, Monsieur Sébastien MAILLIER, Monsieur Guy MATHIOLON, Madame Céline PELLOUX, Monsieur Christophe PERRIER, Madame Annie POURTIER, Monsieur Cédric TELLERIA, Monsieur Jérôme TRILLAT

Pouvoirs : Néant

Secrétaire de séance : Madame Nathalie GODIN

Date de convocation : 10 avril 2026

- Délibération n° 18/2026** : Signature de la convention d'adhésion au Syndicat Intercommunal de Réalisation et de Gestion de Matériels pour Fêtes et Activités Locales - SIRGEMAFAL
Approuvée à l'unanimité
- Délibération n° 19/2026** : Signature du contrat de restauration pour le restaurant scolaire Année scolaire 2026/2027
Approuvée à l'unanimité
- Délibération n° 20/2026** : Signature du contrat de maintenance de l'élèveur du restaurant scolaire
Approuvée à l'unanimité
- Délibération n° 21/2026** : Signature de l'avenant 1 Requalification du centre village Phase 0 Forêt urbaine Terrain et VRD
Approuvée à l'unanimité
- Délibération n° 22/2026** : Sollicitation du Département de l'Isère au titre de la dotation territoriale pour la création d'un terrain de foot de loisirs
Approuvée à l'unanimité
- Délibération n° 23/2026** : Sollicitation de la Fédération Française de Football au titre d'un partenariat pour la création d'un terrain de foot de loisirs
Approuvée à l'unanimité
- Délibération n° 24/2026** : Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) suite aux élections municipales du 15 mars 2026
Approuvée à l'unanimité

Délibération n° 25/2026 : Présentation du rapport d'activité 2025 de la Communauté de Communes et bilan des actions 2025 du projet de territoire
Approuvée à l'unanimité

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Le Bouchage

SEANCE DU 20 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en séance publique au nombre prescrit par la Loi, à la salle du Conseil à la Mairie, sous la présidence de Madame Annie POURTIER, Maire.

Présents : Monsieur Robert COPET, Madame Mélanie DAVI, Madame Sophie DUCARRE, Madame Martine FAROUD LESTRA, Monsieur Jérôme GELAS, Madame Nathalie GODIN, Madame Audrey GUERAND, Madame Françoise HERBEPIN, Monsieur Sébastien MAILLIER, Monsieur Guy MATHIOLON, Madame Céline PELLOUX, Monsieur Christophe PERRIER, Madame Annie POURTIER, Monsieur Cédric TELLERIA, Monsieur Jérôme TRILLAT

Pouvoirs : Néant

Secrétaire de séance : Madame Nathalie GODIN

Date de convocation : 10 avril 2026

N°18/26

**Signature de la convention d'adhésion au Syndicat Intercommunal de
Réalisation et de Gestion de Matériels pour Fêtes et Activités Locales
SIRGEMAFAL**

Madame le Maire informe le Conseil municipal de la possibilité pour la commune d'adhérer au SIRGEMAFAL (Syndicat Intercommunal de Réalisation et de Gestion de Matériels pour Fêtes et Activités Locales).

Ce syndicat a pour objet la mise à disposition de matériels destinés à l'organisation de manifestations (chapiteaux, tables, chaises, parquet, friteuse, plancha, podium.....), permettant ainsi une mutualisation des coûts d'acquisition, d'entretien et de gestion.

Une convention d'adhésion a été proposée à la commune, définissant les modalités de fonctionnement, les engagements respectifs des parties, ainsi que les conditions financières.

Considérant l'intérêt pour la commune de disposer de matériel événementiel à coût mutualisé,

Considérant les avantages tarifaires consentis à la commune, aux associations locales et aux habitants,

Considérant l'obligation pour la commune de désigner deux délégués pour siéger au sein du syndicat,

Considérant les modalités financières prévues, notamment une cotisation annuelle calculée sur la base de la population légale INSEE, avec un tarif par habitant fixé annuellement,

Considérant que l'adhésion est conclue pour une durée indéterminée avec possibilité de résiliation sous préavis de trois mois,

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le

ID : 038-213800501-20260420-DEL2618-DE

Madame le Maire demande son avis au Conseil Municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune de Le Bouchage au SIRGEMAFAL ;
- **APPROUVE** les termes de la convention d'adhésion telle que présentée,
- **DÉSIGNE** en qualité de délégués de la commune au sein du syndicat :
 - Titulaires : Annie Pourtier et Guy Mathiolon
 - Suppléants : Martine Faroud-Lestra et Cédric Telleria
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention d'adhésion ainsi que tout document nécessaire à son exécution ;
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires au paiement de la cotisation annuelle et des éventuelles participations seront inscrits au budget communal ;
- **CHARGE** Madame le Maire d'informer les associations et les administrés des conditions d'accès aux matériels et aux tarifs préférentiels.

Fait à Le Bouchage le 20 avril 2026..

Le Maire,
Madame Annie POURTIER



Le secrétaire de séance,
Madame Nathalie GODIN

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Le Bouchage

SEANCE DU 20 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en séance publique au nombre prescrit par la Loi, à la salle du Conseil à la Mairie, sous la présidence de Madame Annie POURTIER, Maire.

Présents : Monsieur Robert COPET, Madame Mélanie DAVI, Madame Sophie DUCARRE, Madame Martine FAROUD LESTRA, Monsieur Jérôme GELAS, Madame Nathalie GODIN, Madame Audrey GUERAND, Madame Françoise HERBEPIN, Monsieur Sébastien MAILLIER, Monsieur Guy MATHIOLON, Madame Céline PELLOUX, Monsieur Christophe PERRIER, Madame Annie POURTIER, Monsieur Cédric TELLERIA, Monsieur Jérôme TRILLAT

Pouvoirs : Néant

Secrétaire de séance : Madame Nathalie GODIN

Date de convocation : 10 avril 2026

N°19/26

**Signature du contrat de restauration pour le restaurant scolaire
Année scolaire 2026/2027**

Madame Françoise Herbepin rappelle au Conseil municipal que la fourniture et la livraison de repas en liaison froide est assurée par la société Guillaud Traiteur depuis le 1er mars 2025, au tarif de 3,90 € TTC par repas.

Elle précise que le repas destiné aux élèves de l'école élémentaire comprend cinq composantes : une entrée, un plat protidique, un accompagnement, un produit laitier, un dessert, ainsi que du pain.

Madame Françoise Herbepin propose au Conseil municipal de renouveler le contrat de restauration pour l'année scolaire 2026/2027. Elle informe que le prix du repas a fait l'objet d'une revalorisation par Guillaud Traiteur. Il est proposé à 4,01 € TTC.

Madame le Maire demande son avis au Conseil Municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- **ACCEPTE** de renouveler le contrat de prestations de services auprès de la société Guillaud Traiteur pour l'année scolaire 2026/2027.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le contrat et tous les documents afférents.

Fait à Le Bouchage le 20 avril 2026

Le Maire,
Madame Annie POURTIER



Le secrétaire de séance,
Madame Nathalie GODIN

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Le Bouchage

SEANCE DU 20 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en séance publique au nombre prescrit par la Loi, à la salle du Conseil à la Mairie, sous la présidence de Madame Annie POURTIER, Maire.

Présents : Monsieur Robert COPET, Madame Mélanie DAVI, Madame Sophie DUCARRE, Madame Martine FAROUD LESTRA, Monsieur Jérôme GELAS, Madame Nathalie GODIN, Madame Audrey GUERAND, Madame Françoise HERBEPIN, Monsieur Sébastien MAILLIER, Monsieur Guy MATHIOLON, Madame Céline PELLOUX, Monsieur Christophe PERRIER, Madame Annie POURTIER, Monsieur Cédric TELLERIA, Monsieur Jérôme TRILLAT

Pouvoirs : Néant

Secrétaire de séance : Madame Nathalie GODIN

Date de convocation : 10 avril 2026

N°20/26

Signature du contrat de maintenance
de l'élèveur du restaurant scolaire

Monsieur Christophe Perrier informe le Conseil Municipal que le restaurant scolaire est équipé d'un élévateur qui a été installé par la Société Aflort Elevateur et propose de souscrire un contrat de maintenance pour cet équipement.

La société Aflort Elevateur propose d'assurer la maintenance, l'entretien, le dépannage et la vérification des points de sécurité de l'élévateur hors vandalisme, mauvaise utilisation ou négligence pour un tarif annuel de 1200.00 € TTC.

Madame le Maire demande son avis au Conseil Municipal,

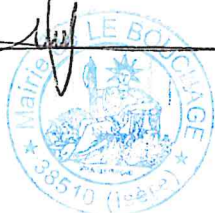
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- **ACCEPTE** la proposition de la Société Aflort Elevateur
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le contrat de maintenance et tous les documents afférents.

Fait à Le Bouchage le 20 avril 2026

Le Maire,
Madame Annie POURTIER

Le secrétaire de séance,
Madame Nathalie GODIN



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Le Bouchage

SEANCE DU 20 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en séance publique au nombre prescrit par la Loi, à la salle du Conseil à la Mairie, sous la présidence de Madame Annie POURTIER, Maire.

Présents : Monsieur Robert COPET, Madame Mélanie DAVI, Madame Sophie DUCARRE, Madame Martine FAROUD LESTRA, Monsieur Jérôme GELAS, Madame Nathalie GODIN, Madame Audrey GUERAND, Madame Françoise HERBEPIN, Monsieur Sébastien MAILLIER, Monsieur Guy MATHIOLON, Madame Céline PELLOUX, Monsieur Christophe PERRIER, Madame Annie POURTIER, Monsieur Cédric TELLERIA, Monsieur Jérôme TRILLAT

Pouvoirs : Néant

Secrétaire de séance : Madame Nathalie GODIN

Date de convocation : 10 avril 2026

N°21/26

**Signature de l'avenant 1
Requalification du centre village Phase 0 Forêt urbaine
Terrain et VRD**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de considérer une augmentation par acte modificatif du prix du marché à procédure adaptée pour les travaux de Requalification du centre village Phase 0 Forêt urbaine, afin de poursuivre l'exécution des prestations au-delà du montant prévu par le marché initial.

Elle rappelle le montant initial du marché signé avec l'entreprise PERRIOL TP/Les Jardins du Val Rupéen :

	Tranche ferme	Tranche optionnelle 1 Arrosage automatique	Tranche optionnelle 2 Places stationnement	Montant marché
TVA	20%	20%	20%	20%
Montant HT	292 674,44 €	4 197,40 €	23 620,00 €	320 491,84
Montant TTC	351 209,33 €	5 036,88 €	28 344,00 €	384 590,21 €

Elle indique les travaux supplémentaires entraînant une augmentation du montant du marché :

- Fourniture et pose d'une borne foraine marque REDILAC RAL1015 + massif béton pour fixation + fourniture et pose de câble électrique 5G25 RO2V + boîte de dérivation + découpe et coupure de l'alimentation de la borne foraine existante
- Fourniture et pose d'une armoire extérieure 2 prises 230 V + massif béton pour fixation + fourniture et pose de câble électrique 5G16 RO2V + boîte de dérivation
- 32 mètres de réparation des tuyaux existants D300 béton comprenant : terrassement sur réseau, pompage, recherche des dégradations, découpe et évacuation des tuyaux HS, fourniture et pose de tuyaux annelés Ø 400, bétonnage des extrémités, remblaiement et évacuation des matériaux impropres et réfections de voiries associées

- Fourniture et mise en place d'une fontaine d'eau potable incongelable n°3 fabrication Bayard comprenant le raccordement au réseau d'eau potable avec PeHD Ø25 + janolène Ø 63 et la pose d'un regard 40*40 sous la grille de la fontaine, raccordement au réseau d'eaux pluviales
- Fourniture et mise en place d'un filet pare-ballon, hauteur 4m, de part et d'autre du terrain de foot. Poteaux RAL 6005, filets de maille 145x145mm de 2m en partie haute et de maille 48x48mm de 2m en partie basse (mesure de sécurité anti-grimpe)
- Plus-value pour la mise en place de 4 systèmes amovibles pour les potelets Province à tête inox brossé
- Plus-value pour des potelets LED HALMSTAS de hauteur 85 cm
- Arrosage du terrain de football par le biais de la fourniture et mise en place d'un système d'arrosage par aspersion du terrain de football, y compris 9 asperseurs RainBird, un regard avec un programmeur ESP- TM2, un pluviomètre RSD-BEx, et passage des réseaux nécessaires

Madame le Maire demande son avis au Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 :

	Montant avenant tranche ferme	Montant avenant tranche optionnelle 1 Arrosage automatique	Montant avenant tranche optionnelle 2 Places stationnement	Montant avenant total
TVA	20%	20%	20%	20%
Montant HT	4 299,65 €	4 183,70 €	0,00 €	8483,35 €
Montant TTC	5 159,58 €	5 020,44 €	0,00 €	10 180,02 €

- **APPROUVE** le nouveau montant du marché :

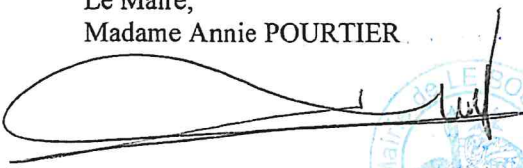

	Tranche ferme après avenant	Tranche optionnelle 1 après avenant Arrosage automatique	Tranche optionnelle 2 après avenant Places stationnement	Montant marché après avenant
TVA	20%	20%	20%	20%
Montant HT	296 974,09 €	8 381,10 €	23 620,00 €	328 975,19
Montant TTC	356 368,91 €	10 057,32 €	28 344,00 €	394 770,23 €

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document nécessaire.

Fait à Le Bouchage le 20 avril 2026

Le Maire,
Madame Annie POURTIER

Le secrétaire de séance,
Madame Nathalie GODIN


Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Le Bouchage

SEANCE DU 20 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en séance publique au nombre prescrit par la Loi, à la salle du Conseil à la Mairie, sous la présidence de Madame Annie POURTIER, Maire.

Présents : Monsieur Robert COPET, Madame Mélanie DAVI, Madame Sophie DUCARRE, Madame Martine FAROUD LESTRA, Monsieur Jérôme GELAS, Madame Nathalie GODIN, Madame Audrey GUERAND, Madame Françoise HERBEPIN, Monsieur Sébastien MAILLIER, Monsieur Guy MATHIOLON, Madame Céline PELLOUX, Monsieur Christophe PERRIER, Madame Annie POURTIER, Monsieur Cédric TELLERIA, Monsieur Jérôme TRILLAT

Pouvoirs : Néant

Secrétaire de séance : Madame Nathalie GODIN

Date de convocation : 10 avril 2026

N°22/26

Sollicitation du Département de l'Isère au titre de la dotation territoriale pour la création d'un terrain de foot de loisirs

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention auprès du Département de l'Isère au titre de la Dotation Territoriale peut être demandée dans le cadre de la réalisation d'un terrain de foot de loisirs.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de déposer cette demande de subvention qui représente 40 % des dépenses subventionnables.


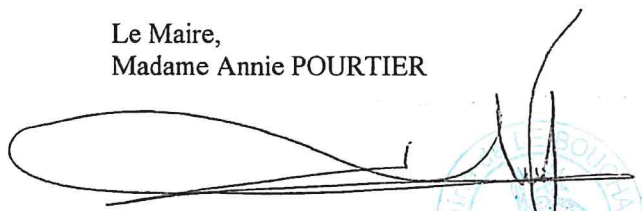
Madame le Maire demande son avis au Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de demander au Département de l'Isère au titre de la Dotation Territoriale en vue de participer au financement du projet, à hauteur de 40 % du montant des dépenses subventionnables,
- **PRECISE** que le montant estimatif du projet s'élève à 22 273.20 € HT,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte afférent à cette demande.

Fait à Le Bouchage le 20 avril 2026

Le Maire,
Madame Annie POURTIER



Le secrétaire de séance,
Madame Nathalie GODIN



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Le Bouchage

SEANCE DU 20 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en séance publique au nombre prescrit par la Loi, à la salle du Conseil à la Mairie, sous la présidence de Madame Annie POURTIER, Maire.

Présents : Monsieur Robert COPET, Madame Mélanie DAVI, Madame Sophie DUCARRE, Madame Martine FAROUD LESTRA, Monsieur Jérôme GELAS, Madame Nathalie GODIN, Madame Audrey GUERAND, Madame Françoise HERBEPIN, Monsieur Sébastien MAILLIER, Monsieur Guy MATHIOLON, Madame Céline PELLOUX, Monsieur Christophe PERRIER, Madame Annie POURTIER, Monsieur Cédric TELLERIA, Monsieur Jérôme TRILLAT

Pouvoirs : Néant

Secrétaire de séance : Madame Nathalie GODIN

Date de convocation : 10 avril 2026

N°23/26

Sollicitation de la Fédération Française de Football au titre d'un partenariat pour la création d'un terrain de foot de loisirs

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention « Partenariat » auprès de la Fédération Française de Football peut être demandée dans le cadre de la réalisation d'un terrain de foot de loisirs.

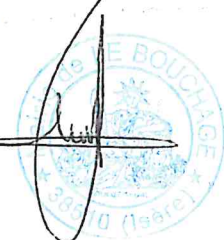
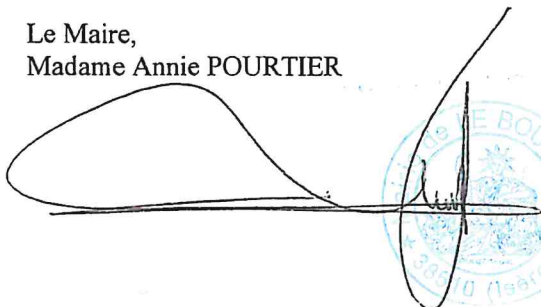
Madame le Maire demande son avis au Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

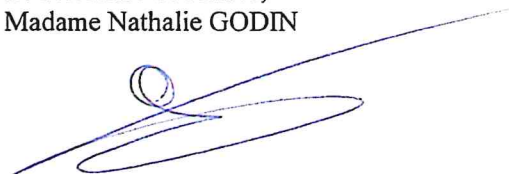
- **ACCEPTE** de solliciter la Fédération Française de Football
- **PRECISE** que le montant estimatif du projet s'élève à 22 273.20 € HT,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte afférent à cette demande.

Fait à Le Bouchage le 20 avril 2026

Le Maire,
Madame Annie POURTIER



Le secrétaire de séance,
Madame Nathalie GODIN



République Française
Département de l'Isère

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Le Bouchage

SEANCE DU 20 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en séance publique au nombre prescrit par la Loi, à la salle du Conseil à la Mairie, sous la présidence de Madame Annie POURTIER, Maire.

Présents : Monsieur Robert COPET, Madame Mélanie DAVI, Madame Sophie DUCARRE, Madame Martine FAROUD LESTRA, Monsieur Jérôme GELAS, Madame Nathalie GODIN, Madame Audrey GUERAND, Madame Françoise HERBEPIN, Monsieur Sébastien MAILLIER, Monsieur Guy MATHIOLON, Madame Céline PELLOUX, Monsieur Christophe PERRIER, Madame Annie POURTIER, Monsieur Cédric TELLERIA, Monsieur Jérôme TRILLAT

Pouvoirs : Néant

Secrétaire de séance : Madame Nathalie GODIN

Date de convocation : 10 avril 2026

N°24/26

**Renouvellement de la Commission Communale des Impôts
Directs – CCID**

Dans le cadre du renouvellement de la commission communale des impôts directs, de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseil municipaux.

Cette commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué et de six commissaires pour les communes de moins de 2000 habitants. Les six commissaires titulaires et six commissaires suppléants sont désignés par la Direction Générale des Finances Publiques sur une liste de contribuable, en nombre double, dressé par le conseil municipal.

Madame le Maire propose la liste de commissaires suivante :

1. Odile BARRET
2. Joëlle DESVIGNES
3. Christophe PERRIER
4. Alain REPOSO
5. Bernard DURY
6. Martine BORDEL MATHIOLON
7. Gilbert CONTE
8. Nathalie GODIN
9. Françoise HERBEPIN
10. Robert COPET
11. Marcelle FAROUD
12. Eric TERRASSON

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le

ID : 038-213800501-20260420-DEL2624-DE

13. Olivier PELLOUX
14. Patrick TEMPIA
15. Paul BONNAVIAT
16. Audrey GUERAND
17. Guy MATHIOLON
18. Christian LESTRA
19. Corinne LATHURAZ
20. Dalila HARLE
21. Max PONCE
22. David MAXIMIN
23. Jérôme TRILLAT
24. Sébastien MAILLIER

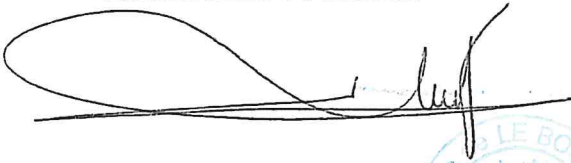
Madame le Maire demande son avis au Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

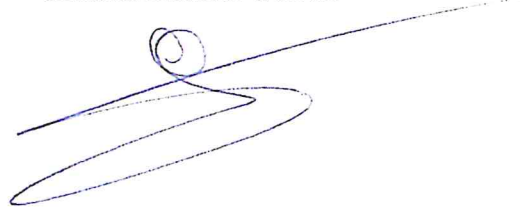
➤ **VALIDE** la liste proposée

Fait à Le Bouchage le 20 avril 2026

Le Maire,
Madame Annie POURTIER



Le secrétaire de séance,
Madame Nathalie GODIN



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Le Bouchage

SEANCE DU 20 avril 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni en séance publique au nombre prescrit par la Loi, à la salle du Conseil à la Mairie, sous la présidence de Madame Annie POURTIER, Maire.

Présents : Monsieur Robert COPET, Madame Mélanie DAVI, Madame Sophie DUCARRE, Madame Martine FAROUD LESTRA, Monsieur Jérôme GELAS, Madame Nathalie GODIN, Madame Audrey GUERAND, Madame Françoise HERBEPIN, Monsieur Sébastien MAILLIER, Monsieur Guy MATHIOLON, Madame Céline PELLOUX, Monsieur Christophe PERRIER, Madame Annie POURTIER, Monsieur Cédric TELLERIA, Monsieur Jérôme TRILLAT

Pouvoirs : Néant

Secrétaire de séance : Madame Nathalie GODIN

Date de convocation : 10 avril 2026

N°25/26

Présentation du rapport d'activité 2025 de la communauté de communes et bilan des actions 2025 du projet de territoire

Vu l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les délibérations communautaires n° 92, 93 et 96-2022 du 13 juillet 2022 portant approbation du projet du territoire des Balcons du Dauphiné ;

Vu la délibération n° 09-2025 du conseil communautaire prenant acte du rapport d'activité 2025 de la communauté de communes et du bilan des actions 2025 du projet du territoire ;

Vu le rapport d'activité 2025 et le bilan des actions 2025 du projet de territoire des Balcons du Dauphiné ;

Vu le rapport annexé à la présente délibération ;

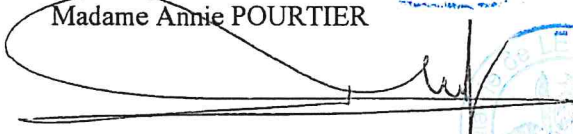
Madame le Maire demande son avis au Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents :

- **PREND** acte de la présentation du rapport d'activité 2025 de la communauté de communes et du bilan des actions 2025 du projet de territoire
- **AUTORISE** Madame le maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Fait à Le Bouchage le 20 avril 2026

Le Maire,
Madame Annie POURTIER



Le secrétaire de séance,
Madame Nathalie GODIN

